

## Demande de révision refusée par la CNESST

Si la demande de révision soumise à la CNESST a été refusée, nous pourrions effectuer pour vous une contestation devant le Tribunal administratif du travail (TAT) dans un délai de 45 jours. Il est donc très important de nous contacter dans les meilleurs délais.

Les délais sont très importants pour chacune des étapes, il est donc fortement suggéré de ne pas tarder à nous contacter afin de solliciter notre aide.

Notre équipe est là pour vous, pour répondre à vos questions à tout moment au cours de ce processus.

---

### **Article 359 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles***

359. Une personne qui se croit lésée par une décision rendue à la suite d'une demande faite en vertu de l'article 358 peut la contester devant le Tribunal dans les 45 jours de sa notification.

Lorsque cette contestation vise une décision qui annule le montant d'une indemnité de remplacement du revenu accordée par la Commission, le Tribunal peut ordonner de surseoir à l'exécution de la décision contestée quant à cette conclusion et de continuer à donner effet à la décision initiale, pour la période qu'il indique, si le bénéficiaire lui démontre qu'il y a urgence ou qu'il subirait un préjudice grave du fait que la décision initiale de la Commission cesse d'avoir effet.

---

1985, c. 6, a. 359; 1992, c. 11, a. 32; 1997, c. 27, a. 16; 2015, c. 15, a. 114.